

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 23/04/2025

Objet du marché de services hors prestations intellectuelles Géolocalisation des ateliers de service hivernal (ASH) de la DIR Centre-Ouest

1- **Généralités** : Référence dossier PLACE : DIRCO-GEOLOC

Code CPV : 42961300-3 système de localisation des véhicules

Date limite de remise des offres : 12/06/2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcj.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 03, 16, 18, 19, 23, 24, 36, 47, 79, 86, 87

Caractéristiques principales :

la présente consultation concerne la géolocalisation des ASH pendant la VH de début novembre de l'année n à fin mars de l'année n+1. Le DCE prévoit l'installation de boîtiers de géolocalisation dans les véhicules, la visualisation en temps réel et différé des ASH via un site internet de géolocalisation, la maintenance du dispositif et la formation des personnels.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA)

Conditions minimales de participation : néant chiffre d'affaires annuel supérieur à 40 k€ HT

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- *Capacité économique et financière* : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- *Références* : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- *Capacité professionnelle* : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : document financier (DF) engagement signé par le représentant légal du candidat,

* l'acte d'engagement

* la liste des prix

2°) Le mémoire justificatif, limité à 80 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant :

2-1 Dossier technique

a) Une note explicitant la solution technique retenue, notamment les modes de transmission pour la prestation géolocalisation et pour la téléphonie (transmission des données de géolocalisation, réception SMS, ...). Abonnement GSM multiopéré, fréquence 4G.

- b) Une maquette du site web conforme aux préconisations du CCTP.
- c) Une note sur le programme des formations et sur la hotline (horaire où elle est opérationnelle, assistance au service embarqué et au site Web, ...).
- d) Une note sur l'évaluation des charges d'entretien-maintenance-consommation des matériels.
- e) Une note sur le déploiement des systèmes de géolocalisation dans les véhicules (planning, capacité des installateurs, périodicité des entretiens préventifs, gestion des entretiens curatifs, ...).
- f) les taux de disponibilité sur le système de géolocalisation des véhicules et sur le site internet (avec des éléments prouvant le taux de disponibilité constaté dans des cas réels sur une période de référence suffisamment longue).
- g) Mode d'installation et de désinstallation du système de géolocalisation dans les véhicules, et notices techniques des échantillons.

2-2 Dossier environnemental

- a) mesures mises en œuvre au sein de l'entreprise pour la préservation de l'environnement dans le cadre du marché au-delà de la réglementation en vigueur.
- b) fourniture de produits labellisés ou économes en énergie.
- c) recyclage ou réemploi de matériels.

3°) Un échantillon : qualité de l'échantillon (boîtier avec GPS + bouton d'alarme, installés dans les véhicules)
Il sera remis à l'adresse suivante DIR Centre-Ouest – SG/PCP - 15, place Jourdan – 87000 LIMOGES

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP :
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) :
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE :

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

- **Critère C1** : prix pondéré à % ; note prix = 20 x prix moins-disant / prix offre concernée

- **Critère C2** : valeur technique pondéré à % avec les sous-critères pondérés suivants :

- * note explicitant la solution technique (4 points) ;
- * maquette du site web (4 points) ;
- * note explicitant le programme de formation (3 points) ;
- * note d'évaluation des charges d'entretien-maintenance-consommation des matériels (1 point) ;
- * note sur le déploiement des systèmes de géolocalisation (1 point) ;
- * les taux de disponibilité sur le système de géolocalisation des véhicules et sur le site internet (avec références dans le mémoire technique) (1 point) ;
- * qualité de l'échantillon (boîtier avec GPS + bouton d'alarme, installés dans les véhicules) (6 points).

- **Critère C3** : critère environnemental pondéré à % avec les sous-critères suivants :

- * mesures mises en œuvre au sein de l'entreprise pour la préservation de l'environnement dans le cadre du marché au-delà de la réglementation en vigueur (10 points) ;
- * fourniture de produits labellisés ou économes en énergie (5 points) ;

* recyclage ou réemploi de matériels (5 points).

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

aux prix unitaires, le montant total de l'offre étant alors rectifié en conséquence

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- **Recours** : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse : Cours Vergniaud 87000 Limoges (tél 05 55 33 91 55)